

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/53

Date de convocation L'an deux mil vingt six
3 juin 2026 le **LUNDI 15 JUIN 2026** à 18 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.
9 juin 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –
Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

JL **Secrétaire de séance :**
Madame Sophie CAYET

Objet : Activités d'autofinancement « Opération PIZZA » Boost-toi !

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à un besoin des adolescents de la Commune, le pôle jeunesse a mis en place le projet « Boost toi ! ».

Les objectifs sont :

- Travailler la mobilité chez les jeunes.
- Favoriser l'exploration culturelle et artistique.

Le pôle jeunesse propose aux jeunes de participer à des activités d'autofinancement comme le lavage auto, la vente de café, vente de grilles de tombola, vente de crêpes..... afin de pouvoir organiser et financer une partie séjour.

Cette activité consistera en une vente de pizzas organisée sur le territoire communale.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260653-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Chaque jeune volontaire participant aux activités d'autofinancement devra s'inscrire auprès du Pôle jeunesse.

Afin de proposer cette activité d'autofinancement, le pôle jeunesse fixe le tarif de 9€ l'unité.

Les activités d'autofinancement se dérouleront durant l'année 2026 selon le calendrier des manifestations de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'activité d'autofinancement.
- De valider le tarif de participation des habitants.
- De mettre à jour la régie de recettes « Activités de loisirs » afin de pouvoir percevoir le tarif demandé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 16 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. FOURNIER', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260653-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026